

SOURCE : Neptune Technologies & Bioressources inc.

Neptune annonce ses résultats pour le deuxième trimestre
La Société va de l'avant dans le marché du cannabis avec l'approbation d'un
investissement de 5 millions de dollars

Faits saillants financiers et opérationnels du deuxième trimestre, pour la période de trois mois close le 30 septembre 2017, comparativement à la période de trois mois close le 31 août 2016¹

- La vente des activités de production et de distribution d'huile de krill en vrac a été conclue. Les installations de Sherbrooke seront utilisées dans la nouvelle orientation commerciale.
- Grâce à la vente, la dette du secteur nutraceutique a été réduite de 21,7 millions de dollars à 7,0 millions de dollars et la trésorerie est passée de 4,5 millions à 34,3 millions de dollars au 30 septembre 2017.
- Les produits se sont élevés à 6,8 millions de dollars, une baisse par rapport aux 11,6 millions de dollars de l'exercice précédent attribuable à la vente des activités d'huile de krill, mais une hausse de 4,0 % par rapport au premier trimestre de 2018.
- Un gain de 23,9 millions de dollars a été tiré de la vente des activités d'huile de krill.
- Le bénéfice net a été de 20,0 millions de dollars, comparativement à une perte nette de 0,7 million de dollars à l'exercice précédent.
- La perte d'exploitation non conforme aux IFRS² a été de 0,2 million de dollars, comparativement à un BAIIA ajusté² de 0,8 million de dollars à l'exercice précédent.
- Les membres de l'unité d'affaires du cannabis ont été nommés : Michel Timperio, président; Melody Harwood, chef des affaires scientifiques et réglementaires; et Eric Krudener, directeur du développement de marque et de produit.

Faits saillants des suites du trimestre

- Le conseil d'administration a approuvé un investissement de 5 millions de dollars visant à convertir l'usine pour la production d'huile de cannabis.
- La Société tiendra une rencontre de mise à jour intitulée *La route vers le cannabis*, à New York, le 28 novembre 2017.

Laval (Québec), CANADA, le 14 novembre 2017 – Neptune Technologies & Bioressources inc. (« Neptune » ou la « Société ») (NASDAQ – TSX: NEPT) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers et opérationnels pour les périodes de trois et six mois closes le 30 septembre 2017. Tous les montants sont en dollars canadiens.

Secteur nutraceutique

« Le deuxième trimestre de l'exercice 2018 et les semaines qui ont suivi ont été sous le signe de la transformation : nous nous sommes retirés du marché de la production d'huile de krill avec succès, avons redressé considérablement notre bilan et nous sommes lancés sur le marché très rentable du cannabis légal, qui a déjà une bonne taille et recèle un excellent potentiel de croissance, indique M. Hamilton, président et chef de la direction de Neptune. Nous avons notamment nommé des gestionnaires, amorcé des discussions en vue de

¹ Pour le secteur nutraceutique de Neptune.

² Voir les sections « Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS » et « Rapprochement du revenu net (perte nette) et du BAIIA ajusté ou de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS » ci-après.

partenariats d'approvisionnement, commencé à interagir avec la clientèle et travaillé à l'ingénierie et à la conception. Notre conseil d'administration vient par ailleurs de donner un coup d'envoi essentiel au processus en autorisant des dépenses d'investissement de 5 millions de dollars. Les fonds serviront à adapter notre usine de Sherbrooke pour l'extraction d'huile de cannabis au lieu de l'huile de krill. Nous présenterons notre plan en détail, et plus encore, lors de notre rencontre de mise à jour qui se tiendra à New York vers la fin du mois. »

« En parallèle, nos solutions d'entreprise et nos ingrédients, comme MaxSimil, continuent à générer de bons résultats. Au deuxième trimestre, les produits du secteur nutraceutique, après rajustement relatif à la vente des activités de production d'huile de krill, ont grimpé de 10 % comparativement au premier trimestre. Notre objectif pour les solutions d'entreprise est toujours le même, soit d'atteindre, une croissance annuelle des produits dans les deux chiffres. En général, nous sommes enthousiastes à l'idée de ce que l'avenir nous réserve et sommes certains que notre expertise en matière de technologie, de réglementation et d'extraction saura distinguer Neptune de la concurrence et en faire un acteur de premier plan, tant sur le marché des produits nutraceutiques, où elle est déjà présente, que sur celui de l'huile de cannabis, qui est dans sa mire », conclut M. Hamilton.

« Le produit réalisé à la vente des activités d'huile de krill a grandement solidifié notre bilan et allégé notre dette. Compte tenu de l'investissement en capital annoncé pour le secteur du cannabis, des investissements prévus pour bien démarrer les activités correspondantes, du remboursement d'une partie de notre dette et d'autres hypothèses opérationnelles, nous prévoyons que la position de trésorerie du secteur nutraceutique sera de 23 à 24 millions de dollars à la fin de l'exercice, le 31 mars 2018, fournissant une marge de manœuvre financière amplement suffisante pour exécuter notre plan d'affaires », souligne Mario Paradis, vice-président et chef de la direction financière.

Résultats des activités du secteur nutraceutique

Comme elle l'a annoncé précédemment, Neptune a fait la transition vers une nouvelle date de fin d'exercice le 31 mars 2017. Les résultats financiers des périodes de trois et six mois closes le 30 septembre 2016 ne sont pas inclus dans les présents états financiers pour les raisons suivantes : i) les périodes de trois et six mois closes le 31 août 2016 sont raisonnablement comparables à celles s'étant terminées le 30 septembre 2017; ii) aucun facteur important, saisonnier ou autre, n'a d'incidence sur la comparabilité des renseignements de ces périodes par rapport à celle des renseignements des périodes de trois et six mois closes le 30 septembre 2016; iii) il aurait été trop complexe ou trop coûteux de compiler cette information.

Résultats du deuxième trimestre

- Les produits du secteur nutraceutique ont atteint 6,8 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2017, comparativement à 11,6 millions de dollars pour la période de trois mois close le 31 août 2016.
- Le bénéfice net a été de 20,0 millions de dollars pour le trimestre, comparativement à une perte nette de 0,7 million de dollars de dollars à l'exercice précédent.
- La perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹ a été de 0,2 million de dollars pour le trimestre, comparativement à un BAIIA ajusté¹ de 0,8 million de dollars à l'exercice précédent.

La diminution du BAIIA ajusté¹ au deuxième trimestre dans le secteur nutraceutique est principalement attribuable à la baisse des ventes et de la marge brute après la conclusion de la transaction avec Aker BioMarine. Le bénéfice net comprend un gain de 23,9 millions de dollars tiré de la vente d'actifs et une perte de valeur des stocks de 1,7 million de dollars.

¹ Voir les sections « Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS » et « Rapprochement du revenu net (perte nette) et du BAIIA ajusté ou de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS » ci-après.

Résultats financiers depuis le début de l'exercice

- Les produits du secteur nutraceutique ont atteint 13,3 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 septembre 2017, comparativement à 22,8 millions de dollars pour la période de six mois close le 31 août 2016.
- Le bénéfice net a été de 18,9 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 septembre 2017, comparativement à une perte nette de 1,9 million de dollars à l'exercice précédent.
- Le BAIIA ajusté¹ a été de 0,5 million de dollars pour la période de six mois close le 30 septembre 2017, comparativement à 1,9 million de dollars à l'exercice précédent.

La diminution du BAIIA ajusté¹ depuis le début de l'exercice est principalement attribuable à la baisse des ventes et de la marge brute après la conclusion de la transaction avec Aker BioMarine. Le bénéfice net comprend un gain de 23,9 millions de dollars tiré de la vente d'actifs et une perte de valeur des stocks de 1,7 million de dollars.

Résultats consolidés (y compris Acasti Pharma)

Résultats du deuxième trimestre

- Les produits consolidés ont totalisé 6,8 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 septembre 2017, comparativement à 11,6 millions de dollars pour la période de trois mois close le 31 août 2016.
- Le bénéfice net a été de 16,1 millions de dollars pour le trimestre, comparativement à une perte nette de 2,4 millions de dollars à l'exercice précédent.
- La perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹ a été de 3,6 millions de dollars pour le trimestre, comparativement à 0,9 million de dollars à l'exercice précédent.

Sur une base consolidée, les résultats du trimestre comprennent une perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹ de 3,4 millions de dollars et une perte nette de 4,5 millions de dollars pour la filiale de Neptune, Acasti, qui participe activement à des études cliniques et à la recherche et au développement. Pour la période de trois mois close le 31 août 2016, Acasti a enregistré une perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹ de 1,6 million de dollars et une perte nette de 2,3 millions de dollars.

Résultats financiers depuis le début de l'exercice

- Les produits consolidés ont atteint 13,3 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 septembre 2017, comparativement à 22,8 millions de dollars pour la période de six mois close le 31 août 2016.
- Le bénéfice net a été de 12,8 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 septembre 2017, comparativement à une perte nette de 6,2 millions de dollars à l'exercice précédent.
- La perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹ pour la période de six mois close le 30 septembre 2017 a été de 5,1 millions de dollars, comparativement à 2,0 millions de dollars à l'exercice précédent.

¹ Voir les sections « Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS » et « Rapprochement du revenu net (perte nette) et du BAIIA ajusté ou de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS » ci-après.

Sur une base consolidée, les résultats de la période de six mois close le 30 septembre 2017 comprennent une perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹ de 5,5 millions de dollars et une perte nette de 7,3 millions de dollars pour la filiale de Neptune, Acasti, qui participe activement à des études cliniques et à la recherche et au développement. Pour la période de six mois close le 31 août 2016, Acasti a enregistré une perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹ de 3,9 millions de dollars et une perte nette de 5,5 millions de dollars.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie consolidés, y compris une tranche de 2,4 millions de dollars de placements à court terme soumis à des restrictions, s'élevaient à 39,6 millions de dollars au 30 septembre 2017, dont 34,3 millions de dollars sont attribuables au secteur nutraceutique et 5,3 millions de dollars à Acasti. Acasti a réuni des fonds supplémentaires au cours de la période de treize mois close le 31 mars 2017 et se penche sur la création de partenariats stratégiques. Elle prévoit aussi amasser d'autres fonds à plus long terme, mais rien ne garantit qu'elle pourra trouver le financement nécessaire ou créer des collaborations stratégiques, ni quand. Pour ces raisons, il s'ensuit une incertitude réelle entourant la capacité d'Acasti à poursuivre son exploitation et, par conséquent, à réaliser ses actifs et à s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS

La Société utilise une mesure financière ajustée, le bénéfice avant les intérêts, l'impôt et les amortissements (BAIIA) ajusté, qu'elle appelle la perte d'exploitation non conforme aux IFRS lorsqu'elle-même ou un segment enregistre une perte, pour évaluer sa performance d'exploitation. Cette mesure financière non conforme aux IFRS est issue directement des états financiers de la Société et est présentée de manière uniforme d'une période à l'autre. La Société utilise cette mesure afin d'évaluer sa performance financière historique et future, ainsi que sa performance par rapport à ses concurrents. Cette mesure aide également la Société à planifier et à faire des projections pour les périodes futures ainsi qu'à prendre des décisions opérationnelles et stratégiques. La Société est d'avis qu'en rendant cette information disponible aux investisseurs, en plus des mesures conformes aux IFRS, elle permet à ceux-ci de voir ses résultats du point de vue de la direction, et ainsi de mieux comprendre sa performance financière passée et future.

La réglementation sur les valeurs mobilières exige que les sociétés avertissent les lecteurs du fait que les résultats et d'autres mesures établis selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de définition normalisée et qu'il est peu probable qu'ils se prêtent aux comparaisons avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée. La Société utilise le BAIIA ajusté (ou perte d'exploitation non conforme aux IFRS en cas de perte) pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les variations découlant de certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de sa performance d'exploitation, et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La méthode de calcul du BAIIA ajusté (ou de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS) de Neptune peut différer de celle utilisée par d'autres sociétés.

Neptune calcule son BAIIA ajusté consolidé (ou sa perte d'exploitation non conforme aux IFRS) en ajoutant au bénéfice net (à la perte nette) les charges financières, les amortissements, la dépréciation et l'impôt sur le résultat et en soustrayant les produits financiers. D'autres éléments, comme les recouvrements d'assurances liés à l'explosion de l'usine, les règlements de redevances, le gain net sur vente d'actifs, les droits juridiques connexes aux règlements de redevances, les crédits d'impôt recouvrables d'exercices précédents et les coûts d'acquisition, sont sans incidence sur la performance d'exploitation de la Société et sont donc exclus du calcul puisqu'ils peuvent varier de manière importante d'une période à l'autre. Les produits financiers et charges financières incluent le profit (la perte) de change et la variation de la juste valeur des dérivés. Neptune exclut du calcul de son BAIIA ajusté (ou de sa perte d'exploitation non conforme aux IFRS) l'incidence de certaines transactions non monétaires comptabilisées, comme la rémunération à base d'actions. La Société juge qu'il est utile d'exclure cet élément puisqu'il constitue une charge hors trésorerie. Le fait d'exclure cet élément ne veut pas dire qu'il est non récurrent.

¹ Voir les sections « Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS » et « Rapprochement du revenu net (perte nette) et du BAIIA ajusté ou de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS » ci-après.

Conférence téléphonique

Neptune tiendra une conférence téléphonique le 14 novembre 2017, à 17 h (HNE) pour parler de ses résultats du deuxième trimestre, pour les périodes de trois et six mois closes le 30 septembre 2017.

Date : Mardi 14 novembre 2017

Heure : 17 h (HNE)

Numéro à composer : 1 877 223-4471 (Canada et États-Unis)
1 647 788-4922 (hors Canada et États-Unis)

Webdiffusion : Une webdiffusion audio en direct incluant une présentation des résultats sera accessible à <http://neptunecorp.com/fr/investisseurs/evenements-et-presentations/>

Un enregistrement pourra être écouté deux heures après la conférence et jusqu'au 14 décembre 2017. Pour ce faire, composez le 1 416 621-4642 ou le 1 800 585-8367 (sans frais), puis entrez le numéro de la conférence : 90228278. De plus, la téléconférence et la présentation afférente seront immédiatement accessibles dans la section *Investisseurs* du site Web de Neptune, sous l'onglet *Événements et présentations*.

À propos de Neptune Technologies & Bioressources inc.

Neptune est une société de produits de mieux-être, forte de plus de 50 ans d'expérience combinée dans l'industrie. La Société met au point des solutions clé en main offertes sous diverses formes uniques et propose des ingrédients spécialisés tels que MaxSimil®, une plate-forme brevetée qui améliore l'absorption des nutraceutiques à base de lipides, et une gamme d'autres huiles marines et de graines. Neptune vend également de l'huile de krill de première qualité directement aux consommateurs, en ligne au www.oceano3.com. La Société mise sur son expertise scientifique, technologique et innovatrice pour travailler au développement d'extractions uniques dans des segments à croissance potentielle élevée comme ceux du secteur du cannabis thérapeutique.

Neptune cherche aussi à tirer parti des possibilités offertes par le marché des médicaments sur ordonnance grâce à sa filiale détenue à 34 %, Acasti Pharma Inc. (« Acasti »). Acasti se consacre à la recherche, au développement et à la commercialisation de produits thérapeutiques à base de phospholipides oméga-3 destinés au traitement de l'hypertriglycéridémie majeure.

Le siège social de la Société est situé à Laval, au Québec.

Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent communiqué ne portant pas sur des faits courants ou passés constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la législation en valeurs mobilières américaine et de la législation en valeurs mobilières canadienne. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et incertitudes, connus et inconnus, et sont assujettis à d'autres facteurs inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de Neptune diffèrent de manière importante des résultats passés ou des résultats futurs dont il est question, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Outre les énoncés qui décrivent explicitement de tels risques et incertitudes, il y a lieu de préciser que les énoncés qui contiennent des termes tels que « croire », « être d'avis », « prévoir », « avoir l'intention », « s'attendre à », « entendre » ou « planifier » ainsi que l'utilisation du futur dans ces énoncés dénotent la nature incertaine et prospective de ceux-ci. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui sont à jour à la date du présent communiqué seulement.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué sont présentés sous réserve de la présente mise en garde et de la Mise en garde concernant l'information prospective figurant à la notice annuelle la plus récente de Neptune (la « notice annuelle ») et dans le rapport annuel (S.E.C. Form 40-F) le plus récent de Neptune, disponibles sur SEDAR, à www.sedar.com, sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml et dans la section Investisseurs du site Web de Neptune, à www.neptunecorp.com. Tous les énoncés prospectifs ci-inclus sont à jour à la date des présentes. Neptune ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs à la suite de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf dans la mesure exigée par la loi. De plus, les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué comportent généralement d'autres risques et incertitudes qui sont décrits de temps à autre dans les documents publics de Neptune déposés auprès de la Securities and Exchange Commission et des commissions des valeurs mobilières canadiennes. Des renseignements supplémentaires au sujet de ces hypothèses, risques et incertitudes figurent à la rubrique Facteurs de risque de la notice annuelle et dans le rapport de gestion pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017 sous la rubrique risques et incertitudes.

Ni NASDAQ ni la Bourse de Toronto n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant à la véracité ou à l'exactitude du présent communiqué.

Personnes-ressources

Neptune Solutions Bien-être
Mario Paradis
Vice-président et chef de la direction, Neptune
1 450 687-2262, poste 236
m.paradis@neptunecorp.com

Relations avec les investisseurs (États-Unis)
Ed McGregor/Jody Burfening
LHA
1 212 838-3777
emcgregor@lhai.com

Relations avec les investisseurs (Canada)
Pierre Boucher
Maison Brison
1 514 731-0000
pierre@maisonbrison.com

Rapprochement du revenu net (perte nette) et de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹

(en milliers de dollars)

Période de trois mois terminée le 30 septembre 2017

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	6 795	–	–	6 795
Marge brute	408	–	–	408
Charges de recherche et de développement	(375)	(3 385)	581	(3 179)
Crédits d'impôts de recherche et de développement et subventions	30	36	–	66
Frais de vente, généraux et charges administratives	(2 976)	(1 037)	–	(4 013)
Autre produit – gain net sur vente d'actifs	23 871	–	–	23 871
Revenu (perte) provenant des opérations	20 958	(4 386)	581	17 153
Charges financières nettes	(908)	(120)	(1)	(1 029)
Impôt sur le résultat	(7)	–	–	(7)
Revenu net (perte nette)	20 043	(4 506)	580	16 117
Calcul du BAIIA ajusté¹ (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹				
Revenu net (perte nette)	20 043	(4 506)	580	16 117
Ajuster (déduire):				
Amortissement et dépréciation	809	667	(581)	895
Charges financières	915	159	–	1 074
Produits financiers	(9)	(14)	–	(23)
Changement dans la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés	2	(25)	1	(22)
Rémunération à base d'actions	221	295	–	516
Impôt sur le résultat	7	–	–	7
Dépréciation sur les stocks	1 719	–	–	1 719
Autre produit – gain net sur vente d'actifs	(23 871)	–	–	(23 871)
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹	(164)	(3 424)	–	(3 588)

¹ Voir la section « Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS ».

Rapprochement de la perte nette et du BAIIA ajusté¹ ou de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹
(en milliers de dollars)

Période de trois mois terminée le 31 août 2016

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	11 587	4	–	11 591
Marge brute	2 587	4	–	2 591
Charges de recherche et de développement	(366)	(1 621)	581	(1 406)
Crédits d'impôts de recherche et de développement et subventions	10	23	–	33
Frais de vente, généraux et charges administratives	(2 496)	(856)	–	(3 352)
Perte provenant des opérations	(265)	(2 450)	581	(2 134)
Produits financiers nets (charges financières nettes)	(395)	120	(2)	(277)
Impôt sur le résultat	(8)	–	–	(8)
Perte nette	(668)	(2 330)	579	(2 419)
Calcul du BAIIA ajusté¹ (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹				
Perte nette	(668)	(2 330)	579	(2 419)
Ajuster (déduire):				
Amortissement et dépréciation	767	614	(581)	800
Charges financières	683	2	(38)	647
Produits financiers	(320)	(57)	38	(339)
Changement dans la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés	32	(65)	2	(31)
Rémunération à base d'actions	253	210	–	463
Impôt sur le résultat	8	–	–	8
Frais d'acquisition	14	–	–	14
BAIIA ajusté¹ (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹	769	(1 626)	–	(857)

¹ Voir la section « Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS ».

Rapprochement du revenu net (perte nette) et du BAIIA ajusté¹ ou de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹

(en milliers de dollars)

Période de six mois terminée le 30 septembre 2017

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	13 326	–	–	13 326
Marge brute	2 851	–	–	2 851
Charges de recherche et de développement	(787)	(5 391)	1 161	(5 017)
Crédits d'impôts de recherche et de développement et subventions	50	60	–	110
Frais de vente, généraux et charges administratives	(5 797)	(1 853)	–	(7 650)
Autre produit – gain net sur vente d'actifs	23 871	–	–	23 871
Revenu (perte) provenant des opérations	20 188	(7 184)	1 161	14 165
Charges financières nettes	(1 323)	(100)	(5)	(1 428)
Impôt sur le résultat	13	–	–	13
Revenu net (perte nette)	18 878	(7 284)	1 156	12 750
Total des actifs	99 408	19 758	(11 294)	107 872
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme réservés	34 271	5 329	–	39 600
Fonds de roulement ²	32 885	2 461	1	35 347
Calcul du BAIIA ajusté¹ (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹				
Revenu net (perte nette)	18 878	(7 284)	1 156	12 750
Ajuster (déduire):				
Amortissement et dépréciation	1 748	1 335	(1 161)	1 922
Charges financières	1 496	289	–	1 785
Produits financiers	(17)	(30)	–	(47)
Changement dans la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés	(156)	(159)	5	(310)
Rémunération à base d'actions	582	331	–	913
Impôt sur le résultat	(13)	–	–	(13)
Dépréciation sur les stocks	1 719	–	–	1 719
Autre produit – gain net sur vente d'actifs	(23 871)	–	–	(23 871)
Frais légaux liés au règlement de redevances	91	–	–	91
BAIIA ajusté¹ (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹	457	(5 518)	–	(5 061)

¹ Voir la section « Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS ».

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Comme il n'y a pas de méthode normalisée par les IFRS, le résultat peut ne pas être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

Rapprochement de la perte nette et du BAIIA ajusté¹ ou de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹
(en milliers de dollars)

Période de six mois terminée le 31 août 2016

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	22 841	7	–	22 848
Marge brute	6 104	7	–	6 111
Charges de recherche et de développement	(770)	(4 040)	1 161	(3 649)
Crédits d'impôts de recherche et de développement et subventions	19	47	–	66
Frais de vente, généraux et charges administratives	(5 686)	(1 423)	–	(7 109)
Perte provenant des opérations	(333)	(5 409)	1 161	(4 581)
Charges financières nettes	(1 285)	(75)	(3)	(1 363)
Impôt sur le résultat	(300)	–	–	(300)
Perte nette	(1 918)	(5 484)	1 158	(6 244)
Total des actifs	87 681	23 552	(13 865)	97 368
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme réservés	7 125	8 124	–	15 249
Fonds de roulement ²	14 074	6 047	–	20 121
Calcul du BAIIA ajusté¹ (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹				
Perte nette	(1 918)	(5 484)	1 158	(6 244)
Ajuster (déduire):				
Amortissement et dépréciation	1 532	1 223	(1 161)	1 594
Charges financières	1 251	279	(83)	1 447
Produits financiers	(1)	(106)	83	(24)
Changement dans la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés	35	(98)	3	(60)
Rémunération à base d'actions	670	275	–	945
Impôt sur le résultat	300	–	–	300
Frais d'acquisition	38	–	–	38
BAIIA ajusté¹ (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹	1 907	(3 911)	–	(2 004)

¹ Voir la section « Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS ».

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Comme il n'y a pas de méthode normalisée par les IFRS, le résultat peut ne pas être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.